

Séance du 28 juin 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
24/06/2024

Date d'affichage :
21/06/2024

Délibération N°
2024-29

Objet de la
délibération :

Modification du
tableau des emplois

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le

05/07/2024



L'an deux mil vingt quatre et le 28 juin à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda,
LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaele, DOYER Régis, STIEVENART
Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, DECLERCQ Caroline, CAYEZ
Marc, FLAUDER Sebastien, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, BAR Jean-François,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FONTAINE Marc,

Avaient donné pouvoir : VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, BAR Jean-François,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FONTAINE Marc,

Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des
fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les
emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe
délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps
complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant notamment, la nécessité de créer un poste d'ATSEM principal de
deuxième classe en raison de la réussite à ce concours d'un agent de la
commune.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois annexé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du
1^{ER} juin 2024,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés
dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Séance du 28 juin 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération

Date de la Convocation
24/06/2024

Date d'affichage :
21/06/2024

Délibération N°
2024-29

Objet de la
délibération :

Modification du
tableau des emplois

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
05/07/2024



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs en cours	dont temporaires
Direction	A	Directeur général des services	1	1	
Filière administrative	A	Attaché	1	0	
		Rédacteur territorial	1	1	
	B	Rédacteur territorial	1	0	
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	0	
	C	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	4	4	
Filière technique	B	Technicien principal 2ème classe	2	2	
	C	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	0	
	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	
		Adjoint technique territorial	8	6	2
Filière sociale	C	Agent territorial spécialiste des écoles maternelles principal de 1ère classe	1	0	
		Agent territorial spécialiste des écoles maternelles principal de 2ème classe	2	1	1
Filière animation	C	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	1	0	
	C	Adjoint d'animation territorial	6	5	0
	C	Adjoint d'animation territoriaux non permanents	12	0	
Filière culturelle	C	Assistant d'enseignement artistique	6	5	5

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE 12 JUL. 2024

